

Corcelles-près-Payerne, le 3 mars 2022

Au Conseil Communal de Corcelles-près-Payerne

Place de Sports de Freybonnaz, Préavis 02/2022

Commission ad hoc

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission ad hoc, complétée par deux membres de la commission des finances, est composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs

DOUDIN Xavier
DUC Daniel (COFI)
GALLEY Stéphane
LOUATI Houcine
MAURON François
PATTHEY Mike
PERRIN Pierre-Yves (COFI)
RUFENACHT Méry
LAMBELET Steve, Président rapporteur

Cette commission s'est réunie le 28 février 2022 afin de s'acquitter de son mandat. Monsieur RAPIN Pierre-André, Municipal en charge du dossier, ainsi que Monsieur CARTONI Andrea, technicien communal, ont pu donner toutes les informations nécessaires à nos débats. Et nous les en remercions.

La commission des finances ne juge pas nécessaire de faire son propre rapport et se rallie aux conclusions de ce rapport.

Préambule

L'éclairage obsolète des terrains de sports de Freybonnaz est une évidence. Le matériel de rechange ne se trouve plus et la réparation des éléments défectueux s'en trouve largement compromise, pour ne pas dire impossible.

De plus, de multiples rapports de l'Association Suisse de Football, ainsi que de l'Association Cantonale Vaudoise de Football, ont pointé du doigt la non-conformité de l'installation.

Il y a quelques années, la Municipalité avait demandé une offre à une entreprise régionale pour la modernisation des luminaires. Les chiffres articulés ont refroidi la Municipalité, qui a alors pris la décision de repousser les travaux.

Plus récemment, une autre offre a été demandée. La solution proposée engendre de moins gros travaux et un prix inférieur de 1/3. Cette offre s'alignant mieux avec les ambitions de la Municipalité, a permis d'établir ce préavis.

Dans sa réflexion, la Municipalité souhaite profiter de l'occasion pour améliorer l'éclairage global, à savoir aux alentours du couvert, ainsi que du terrain de basket. Ce choix semble tout à fait pertinent et profiterait aussi à d'autres usagers que le FC Corcelles.

Outre l'amélioration de l'éclairage grâce aux nouvelles technologies, un des arguments mentionnés dans le préavis est l'économie d'énergie. Une estimation de 50 % d'économies est avancée. Toutefois, il est important de savoir que cette économie ne profitera pas à la commune, puisque la facture d'électricité est acquittée par le Club de Football de Corcelles-près-Payerne. Conscient du gain financier obtenu par cet investissement, le Club de Football subventionne le projet à hauteur de Fr. 10'000.-.

Selon un rapport fourni par l'entreprise offrante, la consommation du système d'éclairage actuel s'élève à 52.8 Kwh, contre une consommation de 22.5 Kwh pour les luminaires proposés. En se basant sur une consommation annuelle moyenne d'environ 144 heures (obtenue dans ce rapport) celle-ci passerait de 7540 Kwh/an à 3240 Kwh/an.

Si l'on considère un prix au Kwh de Fr. 0.2, cela fait passer la facture d'électricité de Fr.1508 à Fr. 648, soit une économie annuelle de Fr. 860. Ces chiffres permettent de se familiariser avec les ordres de grandeurs en cours, mais doivent toutefois être interprétés avec précaution, sachant que les heures de fonctionnement varient passablement d'une année à l'autre.

En ce qui concerne la réduction attendue de 50 % des émissions de CO₂, elle est en lien direct avec la consommation électrique et implique donc que l'électricité employée est générée par des moyens créateurs de CO₂.

En ce qui concerne le deuxième point de ce projet, c'est d'abord le gain logistique qui prévaut. En effet, il est problématique d'organiser et planifier l'arrosage du terrain avec son occupation conséquente. Le déploiement des tuyaux sur les terrains pour un arrosage nocturne était souvent compromis par les entraînements du soir.

Dès lors, un arrosage automatique permettrait de ne plus s'occuper de ce poste, et d'ainsi pouvoir utiliser le temps libéré pour d'autres tâches, notamment dans les espaces verts. Ces espaces verts, en progression dans notre commune, ne bénéficiaient pas toujours du soin nécessaire auparavant, car la priorité était donnée à l'arrosage. L'automatisation de l'arrosage permettra un meilleur soin des espaces verts.

La commission s'est questionnée sur la pertinence d'attendre les résultats de l'étude d'un nouveau bâtiment sur site, pour être sûr qu'il n'y aura pas d'impact sur le projet d'arrosage. Au final, il a été retenu que ces deux projets sont suffisamment différents pour ne pas se perturber mutuellement.

Financement

Comme décrit dans le préavis, les liquidités, s'élevant à ce jour à Fr. 5'800'000, permettent de financer le projet.

Ces investissements seront amortis sur une durée 10 ans par le biais du compte 17.331 « Amortissements installations place de sports ».

A noter également les subventions et participation, qui couvrent les frais à hauteur de 24 %.

Conclusions

En conclusion, la commission ad hoc vous propose de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis n°02/2022 décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 113'085.- pour financer le nouvel éclairage des terrains à la place de sports de Freybonnaz, tel que présenté dans le présent préavis et dont il y aura lieu de déduire les subventions du fonds du sport vaudois, de l'Office fédéral de l'énergie et la participation du FC Corcelles.

Art. 2

D'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 65'700.- pour financer l'installation d'un arrosage automatique pour les terrains de la place de sports de Freybonnaz telle que présentée dans le préavis et dont il y aura lieu de déduire la subvention du fonds du sport vaudois.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par prélèvement sur les liquidités courantes.

Art. 4

D'amortir ces investissements par le compte 17.331 «amortissement installations place de sports» sur une durée de 10 ans.

Corcelles-près-Payerne, le 3 mars 2022



DOUDIN Xavier



DUC Daniel



GALLEY Stéphane



LOUATI Houcine




MAURON François



PATTHEY Mike



PERRIN Pierre-Yves



RUFENACHT Méry



LAMBELET Steve